

Linky Aquitaine Sud : Les opposants attaquent Enedis en justice

Avec l'appui des collectifs anti-linky des Landes, du Béarn et des Hautes-Pyrénées, l'association angloye CALA est à l'initiative d'une action collective en justice contre Enedis. 243 personnes des Pyrénées-Atlantiques (Pays Basque et Béarn), des Landes et des Hautes-Pyrénées ont été réunies pour attaquer Enedis Tarbes, (la direction régionale dont elles dépendent) au TGI de Tarbes.

Cette action représentera certainement une première au niveau national car elle sera jugée sur le fond sachant que jusqu'à présent les premières actions collectives menées dans les autres régions se sont déroulées en référé. Il s'agit ici de dénoncer tous les abus et infractions commis par Enedis dont sont victimes les usagers.

Fin 2017, CALA était invité par l'assemblée nationale à participer à des tables rondes sur Linky :

tables rondes Assemblée nationale

22 Novembre 2017 10:09

De : Mathilde Bouchardon

À : stoplinky parisgrandouest stoplinky-chateaulinporzay@orange.fr Cala64600@laposte.net stoplinky pdc59

[Archiver dans Digiposte](#)

Bonjour,

Je vous contacte au sujet de **tables rondes sur les compteurs intelligents** Linky et Gazpar organisées à l'**Assemblée nationale**, conjointement par la commission des affaires économiques et par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), le **14 décembre 2017 au matin**. Une des **tables rondes** vise à faire état des différents travaux réalisés ces dernières années sur les effets sanitaires des compteurs intelligents. Elle cherche également à comprendre la persistance d'un fort mouvement d'opposition à Linky au nom de la santé du citoyen. **Les parlementaires souhaiteraient la présence d'un représentant du collectif Stop ! Linky à cette table ronde**, si vous en êtes d'accord. Y participeraient également Enedis, l'Anses ainsi qu'un sociologue. Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire. Bien cordialement,

Mathilde Bouchardon
Administratrice - 01 40 63 25 15
Commission des affaires économiques – Assemblée nationale

Après avoir consulté l'ensemble des collectifs français, nous avons décliné l'invitation dénonçant un subterfuge où tous les coups étaient joués d'avance :

Re: tables rondes Assemblée nationale

De : cala64600@laposte.net

À : Mathilde Bouchardon

Cc: StopLinky stoplinky parisgrandouest stoplinky pdc59

[Archiver dans Digiposte](#)

Madame,

Comme nous vous l'avons communiqué lors de notre conversation téléphonique du 28 novembre dernier, nous avons informé le plus grand nombre de collectifs opposés au linky sur l'initiative de l'Assemblée Nationale.

A la quasi-unanimité, les collectifs informés se sont prononcés contre une participation à cette table ronde.

Les principales raisons évoquées sont le manque de sérieux et de rigueur dont cette initiative fait preuve : seulement 4 collectifs (ou plutôt adresses mails dont l'une ne fonctionne pas !) ont été sélectionnés sur les centaines de collectifs répartis sur tout le territoire national.

La limitation du nombre d'intervenants est aussi l'un des points vivement critiqué. Une seule personne pour représenter le nombre croissant d'opposants au linky et autres compteurs communicants nous paraît loin d'être représentatif et démocratique ! Cela entame un peu plus la crédibilité de cette initiative.

Réduire l'intervention des opposants au linky au seul volet sanitaire, qui ne représente que l'un des éléments contribuant à cette opposition, est aussi l'une des raisons de ce refus. Ce volet devrait à notre sens impliquer des experts aguerris et indépendants tels que le Professeur Dominique Belpomme ou Pierre Le Ruz.

Enfin, l'aspect tardif de ces tables rondes ainsi que l'ouverture d'un débat inattendu, qui aurait dû être organisé depuis plusieurs années, renforcent cette position.

Pour toutes ces raisons, CALA déclinera l'invitation de l'Assemblée Nationale et refuse de se prêter à cette parodie de démocratie participative.

Par ailleurs, Gildas L'haridon du collectif Stop Linky de Châteaulin-Porzay que nous avons eu au téléphone le 30 novembre dernier, nous a spécifié que leur collectif répondra par l'affirmative à votre invitation. Il nous a également indiqué que leur porte-parole détachée à cette table ronde sera Gaëlle Vigouroux, conseillère régionale, inscrite en 2015 sur la liste « Pour la Bretagne » de Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères, ex-Président de la région Bretagne. Comment ne pas penser que cette personne, dont nous ne remettons pas en question la bonne foi, ne se retrouvera pas dans une situation de conflits d'intérêts ?

Dans la situation actuelle, il paraît clair que s'il participe à cette table ronde, le collectif Stop Linky de Châteaulin-Porzay ne pourra en aucun cas prétendre représenter le mouvement Stop Linky au niveau national.

Tous les éléments évoqués ci-dessus décrédibilisent l'initiative de la Commission des affaires économiques.

Plutôt que l'organisation de ces tables rondes, nous demandons à tous les parlementaires de constituer une commission d'enquête indépendante afin de mettre au clair les conditions dans lesquelles ont été décidées le déploiement des linky et autres compteurs communicants.

Sincères salutations.

CALA /Collectif anti-linky Anglet

Devant le mépris affiché par Enedis et ses sous-traitants, nous nous tournons désormais vers la justice. Pas de débat possible face aux agissements de voyous du groupe qui ne cesse de répéter qu'il n'est

pas question de forcer la porte des particuliers pendant que les poseurs bousculent, menacent et injurient les personnes les plus vulnérables comme cela s'est passé [début décembre à Hendaye](#).

CALA a fait appel à Maître Jean-Pierre Joseph avocat militant inscrit au barreau de Grenoble qui a déjà réussi à faire retirer des compteurs communicants à des personnes électro hypersensibles.

L'avantage de cette action collective est qu'elle permet de mutualiser le coût d'une telle procédure réduisant considérablement son prix de revient. Dans le cas d'une décision favorable, elle pourra bénéficier au plus grand nombre.

Par ailleurs, les personnes inscrites dans l'action vont bénéficier aujourd'hui d'une protection « relative » : si leur compteur est changé, il y aura violation de la procédure ce qui aggravera le dossier d'Enedis.

La liste des infractions est longue. En l'absence d'obligation légale, le linky est tout de même déployé contre la volonté de ceux qui n'en veulent pas : infraction au code de l'environnement, violation de propriété privée, non respect de la vie privée, modification unilatérale du contrat assortie de pratiques commerciales trompeuses et agressives, non respect des normes de sécurité, manque de formation des poseurs pour une activité à risque sans parler de l'impact du Linky sur la santé et le non respect de la loi Abeille (en application lors de la création du Linky) qui préconise la sobriété concernant l'augmentation des ondes électromagnétiques.

Tout cela alors que plusieurs rapports alertent sur les défaillances du Linky :

- le [rapport du CSTB de janvier 2017](#) qui indique que l'exposition aux signaux CPL existera qu'il y ait ou non un Linky dans le logement,
- le [rapport de la CRE de juin 2011](#) qui évoque la nécessité de mettre en place des filtres anti CPL,
- le [rapport de l'ANSES de juin 2017](#) qui souligne la nécessité de sécuriser les installations par le biais de câbles blindés et de filtres
- ou bien encore le [rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable \(CGEDD\) de janvier 2017](#), à la demande du Ministère de l'Environnement, qui recommande pour les chambres étudiants de mettre « des écrans légers reliés à la terre » pour atténuer les champs électromagnétiques créés par Linky.

Pendant ce temps, d'autres études et expertises démontrent les effets des ondes électromagnétiques sur la santé notamment le [rapport du CHU de Brest 2016](#) et l'[ANSES qui reconnaît implicitement en mars 2018 la notion d'EHS](#).

De son côté, la justice confirme également ce point : pour la première fois, en septembre dernier, le [TASS des Yvelines du 27/09/2018](#) reconnaît un accident du travail suite à une trop grande exposition aux champs électromagnétiques.

Cette action citoyenne est une réaction de simples usagers visant à faire respecter les droits fondamentaux de la république et le respect des principes démocratiques. Nous avons conscience que la pression de l'état qui défend les intérêts d'EDF sera forte sur les magistrats. C'est certainement ce qui s'est passé pour le [jugement du 9 novembre dernier rendu par le TGI de Foix](#), concernant Gérard Yon, qui avait aidé 4 familles de Lavelanet à barricader leurs compteurs à leur demande. La juge a abondé dans le sens d'Enedis et balayé tous les arguments de la défense, ainsi que les pièces fournies, refusant de considérer des éléments aussi évidents que des témoignages d'usagers (sur formulaire CERFA), certifiant avoir demandé à Gérard Yon de barricader leur compteur.

Le procès de Tarbes servira en quelque sorte de test pour mieux appréhender si aujourd'hui en France, les lois et les fondements républicains sont encore en application ou bien si certaines grandes

entreprises au comportement douteux comme Enedis peuvent se prévaloir de les outrepasser. Dans le cas où une décision serait négative, nous prendrons alors acte de l'état de délabrement du contrat social, ciment de la République.

D'autres actions en France

D'autres actions similaires sont attendues dans le Sud de la France notamment dans le Nord de l'Aquitaine et du côté de Pyrénées-Orientales.

En ce qui concerne les affaires en référé :

Un groupement d'avocats du cabinet parisien [Mysmartcab](#) a engagé plusieurs actions en réunissant au niveau national plus de 5 300 personnes. **Ce sont plus d'une vingtaine de procès en référés qui seront menés simultanément en France ainsi que 2 recours en conseil d'état dont un avec Corinne Lepage.**

Du côté des élus

De leur côté, les élus des communes qui souhaitent résister à ce projet anticonstitutionnel ont aujourd'hui des armes à leurs dispositions. Sur la Côte Basque, même si Claude Olive maire d'Anglet et Jean-René Etchegarray maire de Bayonne déclarent que s'ils prenaient une délibération pour stopper le Linky, ils perdraient face au tribunal administratif, plusieurs communes ont déjà eu gain de cause. C'est notamment le cas de celle de [Loubaut](#) qui s'est appuyée sur le non respect du Règlement Sanitaire Départemental qui est fixé par arrêté préfectoral.

En effet, de nombreux compteurs Linky sont posés sur des panneaux en bois ce qui est non conforme aux normes électriques NFC 14 100 et 15 100 imposées dans le RSD.

Nous avons soulevé ce point en écrivant au SDEPA et à la préfecture pour les mettre en demeure de respecter les normes en vigueur.

Pour aller plus loin :

Dernière publication du Pr. Dominique Belpomme, concernant les [effets sanitaires thermiques et non-thermiques des rayonnements non-ionisants de faible intensité](#) (juillet 2018)

Dossier de synthèse sur les [Effets non-thermiques des champs électromagnétiques](#) (CEM) sept 2018